

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE :

APPED83

Association Pour la Préservation de l'Environnement de la Dracénié

APPED

Adresse :

Les Oliviers – Quartier de Clastron

83920 La Motte en Provence

www.apped83.org

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Procès-verbal de l'assemblée générale

Réunion du Jeudi 23 février 2017 à 17h30,

Les membres de l'association dénommée APPED, se sont réunis au siège de l'Association à la Motte en Provence, en assemblée générale restreinte, sur convocation de M. François René MATHIEU, Président de l'APPED..

Etaient présents ou absents les membres du bureau :

François-René MATHIEU

Jean Claude EXCOFFIER

Jean DUCROS

Christiane KROL (absente)

Ainsi que les suppléants

François COCHARD (absent)

Jean François WYLLIE

Pascal FABRE

Christian PETIT

Le président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1 – Bienvenue aux participants

2 - Rapport moral et d'activités

3 – Rapport financier

4 – Point de la CAD et de la Mairie de la Motte

5 – Situation du projet de construction sur le terrain de Madame Haumont

6 - Prospectives

6- Questions diverses

1 - La parole est au Président François René Mathieu

Le président souhaite la bienvenue aux participants

Cette réunion fait suite à celle de Mars 2016, tenue à la Motte.
Aujourd'hui nous intervenons pour notre 5 ème assemblée générale, obligatoire pour toutes associations de la loi 1901.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport Moral d'Activité
- Rapport Financier
- Point de la CAD et de la Marie de la Motte sur le devenir de ce site
- Prospective
- Questions diverses

2 - Rapport Moral d'activité

Je rappelle le but de notre association qui est d'assurer pour leur environnement,
- la défense des intérêts matériels et moraux des résidents,
- de lutter contre toute implantation industrielle qui viendrait défigurer un site réputé pour sa nature protégée,
- de sauvegarder ses domaines viticoles de renom, atouts essentiels d'une région qui vit en grande partie grâce au tourisme.

Notre association participera à toute forme d'action permettant la sauvegarde de l'environnement afin d'en assurer sa protection et son équilibre.
Nous rappelons qu'à ce titre l'association utilisera tous les moyens légaux pour faire valoir les droits de ceux qu'elle représente.

Depuis la dernière réunion de Mars 2016, notre action s'est bornée à veiller et surveiller les actions entreprises par la Marie de la Motte vis-à-vis de la Société Bonifay.
Nous avons sollicité l'écoute des services de l'urbanisme et de Madame le Maires de la Motte.
Qu'ils en soient remerciés pour leur accueil.

Nous avons rencontré Madame le Maire de la Motte. Madame Marcy nous a tracé les grandes lignes du PLU concernant le terrain de Madame Haumont. Celui-ci est bien destiné à une activité en conformité avec le développement prévu de la Motte. Cette surface sera dédiée à une implantation d'une petite zone industrielle Artisanale
Nous avons vue un beau projet, qui reste confidentiel, dans l'attente d'une validation par tous les intervenants du Département et du futur propriétaire.

A ce jour la menace qui nous avait décidé de créer notre Association (APPED) semble vraiment s'éloigner. Mais les pressions exercées à la CAD et à la Mairie de la Motte pour infléchir les décisions de la conformité du PLU sont à surveiller de près.

Il convient d'être très attentif car le terrain de Madame Haumont doit être vendu prochainement à un Industriel de la Motte.

Nous resterons vigilants.

- Approbation du rapport Moral.

Accepté à l'unanimité des participants

3 - Rapport financier – Le trésorier de l'APPED

La répartition des dépenses en février 2017 se décompose comme suit :

- Adhésions de départ : 795€ en 2011

Etat des finances au 23 février 2017 : 372,41€ (en 2016 : 388,97€)

- Dépenses :

Frais de garde de la banque (pas de mouvement depuis 1 an)

Approbation du rapport financier

Accepté à l'unanimité des membres du bureau

4- Décision de la Mairie

Madame Marcy nous vraiment confirmé toute implantation de commerces et de ventes de matériaux industriels qui défigureraient le site destiné au tertiaire. Cette zone de la Maurette doit rester dans un environnement écologique et touristique. La nouvelle équipe de la Marie de la Motte a travaillé sur des projets sérieux qui seront probablement soumis aux habitants.

5 - Situation du projet de construction sur le terrain de Madame Haumont

Nous avons eu une réunion début février avec Madame le Maire de la Motte.

Madame Marcy. nous a conforté dans ses engagements et elle suit exactement ses projets d'implantations de petites Sociétés qui recherche une zone d'activité dans ce secteur.

Ce qui sera fait dans quelques temps.

Le terrain de Madame Haumont est sur le point d'être vendu. Le chiffrage de la remise en état de ce terrain pollué a déjà été estimé par le futur acquéreur. D'autre part les études en cours prendrons en charge, l'arrivée de l'eau, de l'électricité et surtout de l'évacuation des eaux usées. Beaucoup de travail en perspective.

6 - Prospective : le Secrétaire de l'APPED

- Depuis plusieurs années, la société Bonifay a essayé par tous les moyens d'obtenir ce terrain afin de pouvoir s'implanter sur ce site aux abords des résidences et des vignobles.

Nous sommes certains que cette Société ne pourra s'installer sur ce terrain.

Mais restons curieux et vigilant

N'oublions pas que la LGV se fera surement un jour et que la Gare LGV sera construite sur la commune du Muy à coté de l'ancienne Nationale 7. Toutefois la LGV ne se fera pas demain, ni après demain.

Toutefois, si vous, vous avez des infos !

7 - Questions diverses : Des participants

A nous de rester vigilants, nous restons à votre écoute. Au cas où vous auriez connaissance d'infos de quelque nature qu'elles soient, n'hésitez pas à contacter le président de l'Apped

La séance est levée et le Président remercie les membres du bureau qui ont participé à cette Assemblée Générale

Le Président : François-René MATHIEU